



Buxia énergies
L'énergie citoyenne

LETTRE N° 2
Mai 2016

En Janvier dernier, nous lançons juste la campagne de levée de fonds. On peut dire qu'elle a eu un certain succès, à ce jour, nous en sommes à un capital de 37 400 €, soit 83 % de l'objectif le plus audacieux que nous nous étions fixé.

Ceci avec 44 associés, répartis à 61 % de Buisiards, 23 % des communes limitrophes, 7 % de l'agglomération Grenobloise et 4,5 % pour le reste de l'Isère et autant pour la région Rhône Alpes (limite statutaire). A noter que nous avons une personne morale (l'installateur retenu pour nos premières centrales) et notre représentante à l'assemblée nationale !

Les nouvelles demandes de souscriptions ont été soutenues par nos actions de communications (notre Lettre, vos contacts, les articles dans les magazines de La Buisse et du Pays Voironnais, La plume du Pic Vert, mais également à la suite des interventions que nous avons faites en mars, au magasin Bioasis de Voiron et à une conférence du Comité Écologique Voiron Chartreuse. Cependant elles se tassent un peu et nous avons besoin de votre relais auprès de tous vos proches et amis pour redonner un élan aux souscriptions, car vous allez voir plus loin que des projets se précisent...

Avec cette deuxième lettre vous aurez l'état d'avancement de nos 2 premières installations, des informations sur tous les contacts que nous avons, les projets qui en découlent et que nous étudions.

Je vous en souhaite une bonne lecture !

Pour le Collège de gestion de Buxia Énergies,

Gilles FANGET, Président,

Nos 2 installations :

Nous vous annonçons un raccordement des deux premières centrales pour le mois de mai : elles seront probablement réalisées fin juin, car les autorisations viennent juste de nous parvenir.

Petit rappel des étapes pour aboutir à l'installation d'une centrale photovoltaïque : Il faut...

Un toit ! Nous en avons deux, un « privé » route de Champ Chabert et celui de la salle socio-éducative de la Buisse, la mairie étant demandeuse voire instigatrice de ce projet d'énergie solaire.

Une étude d'opportunité préalable avec simulation du potentiel photovoltaïque:

- réalisée par l'Ageden qui a donc approuvé la pertinence pour la toiture Salle socio
- réalisée par nous-mêmes, à l'aide de logiciels tels que PV GIS pour la toiture « Maison Laurent ».

Un installateur : le collège s'est d'abord entendu sur les critères incontournables : provenance des matériaux (structures d'étanchéité et de fixation, panneaux, onduleur), localisation de l'artisan, etc . Sol'R Renov, de La Buisse a été retenu parmi quatre demandes de devis, pour les deux premières installations.

Une demande d'autorisations de travaux, et un **arrêté municipal de non opposition**.

Un bail, liant Buxia Energies et le loueur de toit pour 20 ans au moins, pour une superficie de 45m2..

Une demande de raccordement à ERDF, et enfin, une **proposition de raccordement**, qui vient donc de nous parvenir in extremis. Validées ce 9 mai, avec paiement – c'est à ça que servent vos sous !- pour les deux toitures, elles vont permettre un démarrage des deux équipements de 9 kw crête.

N'hésitez pas en vous promenant, en juin, à vous intéresser à l'avancée des chantiers, surtout route de Moirans, car la salle socio éducative est un bâtiment public.

Les futurs projets :

Depuis le début de cette année, notre communication nous a amené des souscripteurs, certes, mais aussi des contacts pour des projets potentiels qui sont en pré-étude par le collège de gestion et nos interlocuteurs. Pour ne citer que les plus avancés, il y a toujours celui de la salle Polyvalente de la Buisse pour lequel nous visons un dépôt de dossier au 3° ou 4° Trimestre.

Nous sommes en discussions bien avancées avec la municipalité de Biliou, qui a très rapidement manifesté son intérêt pour la démarche de La Buisse et de Buxia Energies, pour une installation sur le toit de l'école. Une réunion d'information publique est programmée pour le 24 mai. Selon l'enthousiasme et le taux

d'adhésion des citoyens billantins, nous pourrions déposer un dossier avant la fin juin, ou, ce qui serait plus réaliste, au 3^e trimestre.

Nous étudions également un projet sur une toiture privée à Voiron. Il s'agit d'un habitat participatif à construire avec une faible empreinte écologique qu'un toit solaire viendrait parfaitement compléter. Pour ce projet le dépôt de dossier pourrait être fait au 4^e trimestre afin d'être sûr de pouvoir installer dans les 18 mois suivant la demande.

Ensuite nous avons eu des contacts moins avancés, avec l'équipe municipale de Saint Jean de Moirans, commune sur laquelle un citoyen a fait un gros travail de recensement de toitures favorables. Nous avons eu de premiers contacts avec la municipalité de Coublevie, il y aurait deux bâtiments publics avec une bonne orientation.

Nous confirmons par ces projets notre volonté d'intervenir sur tout le Pays Voironnais. Par contre nous pensons que la réussite passe par quelques points incontournables :

- Une volonté de l'équipe municipale, a fortiori si les installations sont sur des bâtiments publics ;
- Une équipe de citoyens locaux, motivés pour assurer un relais, pour trouver futurs associés et futurs sites de production, voire des installateurs locaux ;
- nous apportons alors la rapidité d'action, puisque la société existe déjà et qu'elle peut prendre en charge les aspects administratifs et techniques ;
- et, au final, pour rester dans un modèle de gestion responsable de notre société, des capitaux à hauteur pour ne pas dépasser sur chaque exercice un taux de fonds empruntés aux banques de 50 % du budget. Pour cela, Nous vous invitons à faire votre cette recherche de nouveaux souscripteurs, pour que nous puissions continuer à investir.

Nous étudions également la possibilité de présenter un ou plusieurs dossiers à l'appel à projets de la Région Rhône Alpes Auvergne, qui se termine fin juin de cette année. Il s'agirait ainsi de demander une ou plusieurs subventions qui permettraient de réaliser avec une rentabilité correcte des projets de plus forte puissance (36 kilowatt crête), non intégrés au bâti, à tarif d'achat moins favorable. La salle polyvalente de La Buisse et l'école de Billieu, entre autres, pourraient ainsi accueillir des installations de 36 kwc.

Informations diverses :

Si les deux premières installations ont été décidées lors de l'Assemblée Générale constitutive, il faudra au moins une Assemblée Générale réunie extraordinairement pour valider les futurs dossiers avant de commander les Installations.

La loi de transition énergétique a prévu une disposition permettant aux collectivités d'entrer au capital des sociétés privées produisant de l'énergie à partir de sources renouvelable sur leur territoire. Nous espérons que cette disposition déjà déclinée dans le Code Général des Collectivités Territoriales, donnera envie aux institutions, des municipalités jusqu'à la région, d'entrer à notre capital.

Pour terminer quelques mots sur les tarifs d'achat. Toujours à la suite de la loi de transition énergétique, il est prévu un toilettage des catégories d'installations photovoltaïques. Il est évoqué de supprimer la distinction intégré ou non au bâti. Nous craignons que ceci se fasse au détriment du tarif d'achat surtout pour la catégorie « coeur de cible » pour nous, le 9 kwc intégré. Jusqu'à présent, les tarifs étaient revus avec une baisse d'environ 2 % chaque trimestre. Cette disposition qui devait cesser en fin 2015 est encore prorogée jusqu'à fin juin. Il est fort probable que les nouvelles règles soient appliquées dès juillet. Nous suivons ça de près.

Pour rejoindre Buxia Energies ou pour plus d'informations :

- Page Web : www.buxia-energies.fr, vous y trouverez les documents clefs à télécharger ainsi qu'un formulaire d'adhésion.
- Par courriel : contact@buxia-energies.fr ;
- Par courrier : Buxia Énergies – 125, Rue de la grande montée – 38500 LA BUISSE ;

Le placement d'argent dans Buxia Énergies S.A.S. est-il sûr ?

L'objectif est bien sûr de faire de Buxia Énergies S.A.S. une structure stable et pérenne, destinée à contribuer longtemps à l'ambition d'une énergie réellement plus respectueuse de l'environnement. Votre argent sera bloqué pendant 5 ans, mais avec 4 centrales, un bénéfice sera dégagé avec un rendement estimé à 1 ou 2%. Néanmoins, souscrire au capital de Buxia Énergies S.A.S. inclut un risque financier, comme toute prise d'actions dans le capital d'une société par actions simplifiée.

Plus nous serons nombreux, plus le risque sera faible car les frais liés aux emprunts seront réduits, voire nuls.